

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 5 mars 2024

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Date de convocation :
21/02/2024

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M.SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M.DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme GAUDRY Céline - M. MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M.BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M.STURM Yves

Date de publication
de la convocation :
21/02/2024

Absents excusés : M. CADOUOT Christian - M. RACLOT Frédéric - M. FREGONESE Ludovic

Absentes excusées et représentées : Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie (procuration à Mme ROMAN Yolaine)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Budget principal de la commune - Approbation du budget primitif de l'exercice 2024

Monsieur André DELATTRE, adjoint aux finances, présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2024.

Il rappelle que les budgets primitifs sont votés par nature et par chapitre.

Vu le débat d'orientation budgétaire réalisé lors de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2024,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 20 février 2024,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024 selon la répartition suivante :

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	Recettes de fonctionnement	BP 2024
011 - Charges générales	3 836 380,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 696 746,60
012 - Charges de personnel	6 882 000,00	013 - Atténuations de charges	90 000,00
014 - Atténuations de produits	80 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00

023 - Virement à la section d'investissement	2 530 015,26	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	880 800,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	754 360,84	73 - Impôts et taxes	1 712 190,00
65 - Autres charges de gestion courantes	1 139 570,50	731 - Fiscalité locale	6 724 000,00
		74 - Dotations et participations	2 207 615,00
66 - Charges financières	180 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	75 950,00
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	76 - Produits financiers	25,00
		77 - Produits exceptionnels	5 000,00
68 - Dot° aux prov° et dépréciat°	2 000,00	78 - Reprises amort., dép° et prov°	2 000,00
TOTAL	15 414 326,60	TOTAL	15 414 326,60

Dépenses d'investissement	BP 2024	Recettes d'investissement	BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 642 277,33	021 - Virement de la section de fonctionnement	2 530 015,26
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	11 600,00
16 - Remboursement du capital	575 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	754 360,84
20 - Immo. incorporelles RAR	102 700,00	10222 - FCTVA	800 000,00
	83 300,88	1068 - Excédent F capitalisé	526 239,01 €
21 - Immo. corporelles RAR	1 212 815,00	13 - Subventions	1 169 823,11
	49 829,71	13 - RAR	2 369 924,38
23 - Immobilisations en cours RAR	5 161 000,00	16 - Emprunts	1 799 615,79
	120 755,47	26 - Participat° et créances...	6 100,00
TOTAL	9 967 678,39	TOTAL	9 967 678,39

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 3 voix contre (Mme HAZHAZ Dénia - Mme DUBOIS Florence - M. RICHARD Xavier) :

-ADOpte la section de fonctionnement comme ci-dessus présentée,

-ADOpte la section d'investissement comme ci-dessus présentée,

-ADOpte au vu des votes ci-dessus, le budget primitif de l'exercice 2024,

-CHARGE le Maire d'émettre les titres de recettes pour procéder aux encaissements et les mandats pour procéder aux paiements des diverses factures dans la limite des crédits ouverts au budget de cet exercice.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 5 mars 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,


Guillaume RUET



Le Secrétaire de séance,


Romain VENTO